

BUREAU DU JEUDI 8 JUIN 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 24 mai 2023, s'est réuni le 8 juin 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE
Madame Marlène DOINE
Monsieur Michel HOEN
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA - mandat à Marlène DOINE

Soit 7 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Assistante de Direction

Excusée

Madame Prisca PREVOT	Assistante de Direction
----------------------	-------------------------

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Service Juridique
MI/B.132

12 - enduit V01

Bureau

Délibération n°

10.04.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Bobigny - Abreuvoir

Conventions de mise à disposition sur la parcelle AZ 65 au profit de plusieurs fabricants d'enduit

LE PRESIDENT EXPOSE

Considérant le projet de réhabilitation de la cité de l'Abreuvoir, inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

Considérant les études qui seront réalisées par Seine-Saint-Denis habitat avec la mise en concours de plusieurs fabricants d'enduit pour affiner les besoins de sur-isolation et d'enduit dans le cadre de ce chantier ;

Considérant que la mise en place des prototypes donnera un aperçu de l'aspect futur des façades des bâtiments et permettra la communication in-situ sur l'avancement du projet auprès des locataires ;

Considérant que la mise en œuvre des prototypes nécessitera la dépose d'un couronnement bas en brique qui sera réalisée par l'une des entreprises (Zolpan) et l'installation d'échafaudage ;

Considérant que Seine-Saint-Denis habitat a fait appel à quatre fabricants pour l'installation temporaire de prototypes d'enduit d'environ 5m linéaires sur la façade de l'immeuble, propriété de Seine-Saint-Denis habitat, situé sur la parcelle AZ 65 conformément au plan **ci-annexé** ;

Considérant que ces prototypes seront installés à titre gratuit par les fabricants et resteront en place jusqu'au démarrage du chantier de réhabilitation ;

Considérant l'accord entre les parties de mettre à disposition, à titre gratuit par Seine-Saint-Denis habitat, pour une durée d'environ un mois, quatre emprises situées sur la parcelle AZ 65 représentant chacune 15m², au profit de :

- DAW Caparol
- Zolpan
- Saint-Gobain
- STO

Considérant que les projets de conventions sont en cours de rédaction entre les parties ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à titre gratuit sur une partie de la parcelle AZ 65, représentant 4 emprises de 15m², au profit de chacun des fabricants susvisés, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

